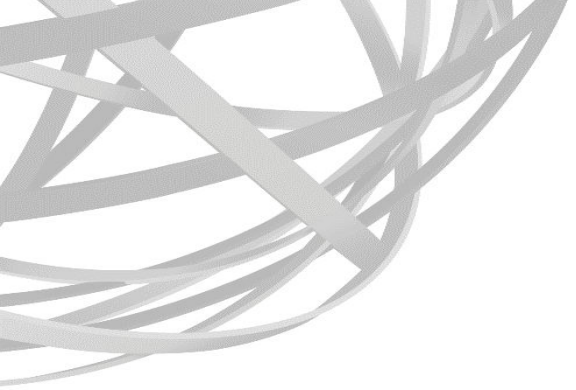


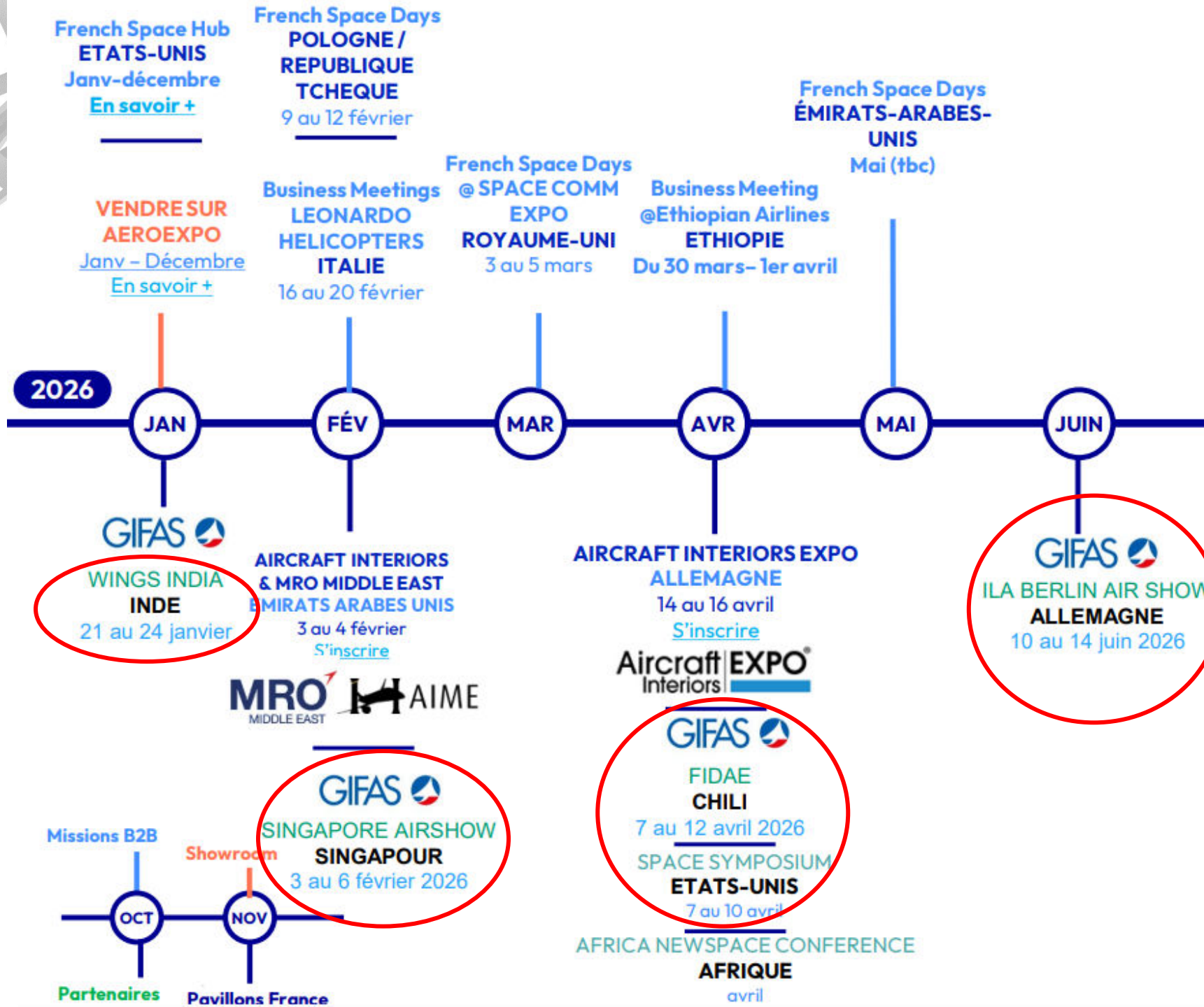
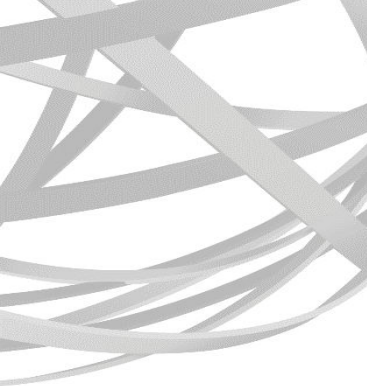


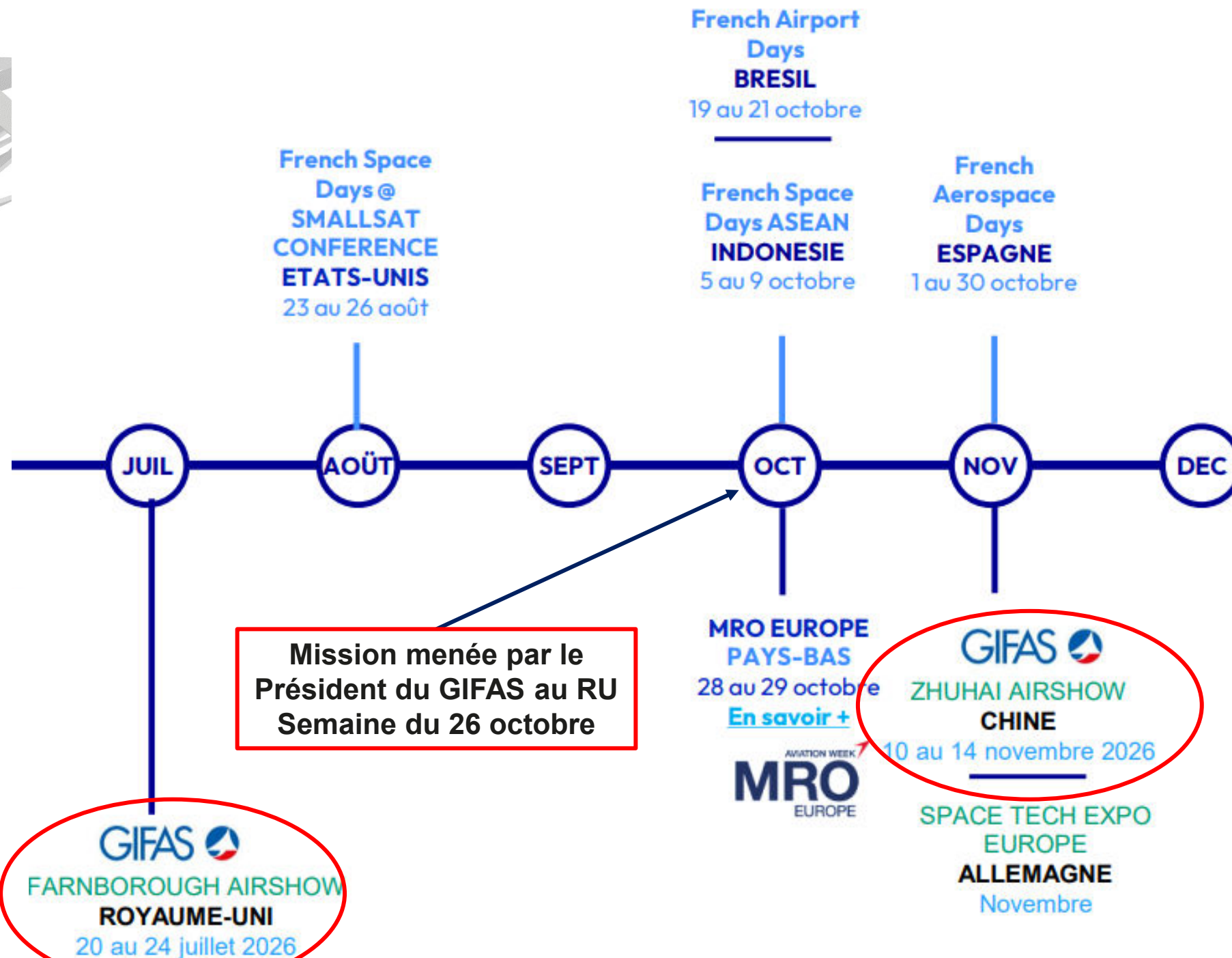
Affaires internationales

Réunion GIFAS/Pôles & Clusters du 16 octobre 2025

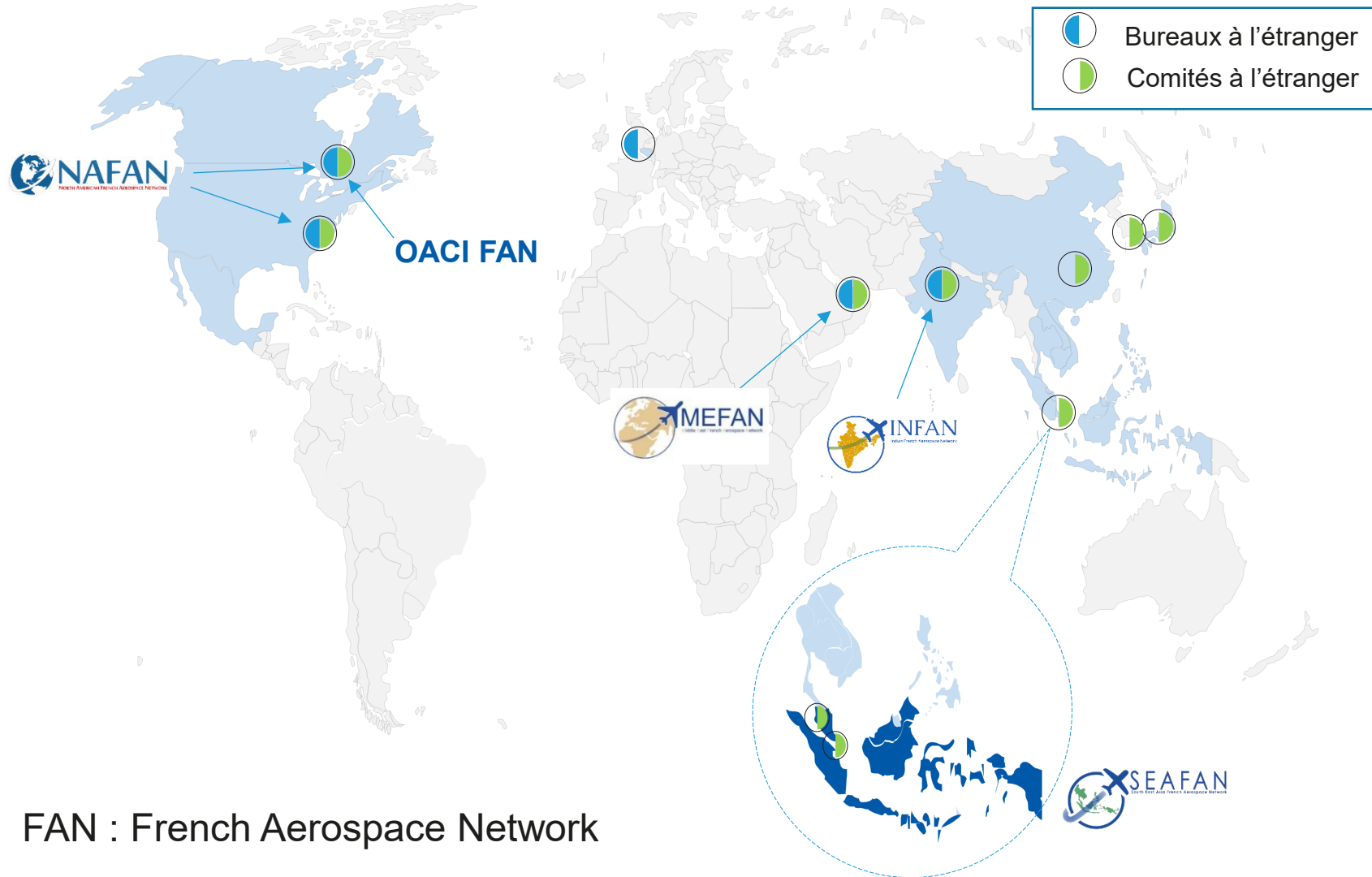


Programmation des actions internationales de 2026





Déploiement à l'étranger : 5 (et bientôt 6) bureaux & 9 comités GIFAS



FAN : French Aerospace Network

Nos bureaux en soutien au *business development* à l'étranger (VIA-VIE)



Lucas LANDY

Coordinateur pour le réseau
NAFAN et les affaires OACI
(Organisation de l'Aviation Civile
Internationale)

Montréal - Canada

lucas.land@gifas.fr

P : 07 82 60 59 29



Oscar SAMET

Coordinator Indo French
Aerospace Network (INFAN)

New Delhi - Inde

oscar.samet@gifas.fr

P : +91 93190 97122



Alexandre GABORIEAU

Coordinateur Middle East French
Aerospace Network (MEFAN)

Dubai - Emirats arabes unis

alexandre.gaborieau@gifas.fr

T : +971 (0) 54 266 9740



Nouveau VIE A VENIR DEBUT 2026

Coordinateur South East-Asia French
Aerospace Network (SEAFAN)

Singapour



**Renouvellement du VIE A VENIR
EN 2026**

Coordinateur North Américan French
Aerospace Network (NAFAN)

Washington D. C. - Etats-Unis



Mesures commerciales des Etats-Unis

Deal US/EU de cet été



- Principe : **plafonnement à 15 % des droits de douane US** contre **suppression des droits UE sur les biens industriels** + « *accès préférentiel* » au marché UE pour divers produits agricoles
- Exception aux droits US (et UE) : notamment pour les **aéronefs et pièces d'aéronefs** à compter du 1/09/2025
- **Mise en œuvre aux US** par un acte réglementaire du 25/09 de l'ITA du USTR : exonération à la fois des « *droits réciproques* » (IEEPA) de 15% et des droits sectoriels (section 232) de 50% acier / aluminium / cuivre (matières premières + produits dérivés) du *Trade Expansion Act* pour les produits d'origine UE qui sont :
 - des aéronefs civils (ou leurs moteurs, pièces et composants, ou leurs autres pièces, composants ou sous-ensembles) ou des simulateurs de vol au sol (ou leurs pièces ou composants)
 - classables dans l'un des 553 codes HTSUS énumérés
 - et répondant à certaines conditions d'application US de l'accord de 1979 sur le commerce des aéronefs civils
- **Mise en œuvre dans l'UE** par notamment une proposition législative actuellement au Conseil et au Parlement
- L'exonération ne couvre l'export vers les US depuis l'UE des biens **non spécifiques à l'aéronautique** :
 - contenant acier/aluminium/cuivre soumis aux droits US de 50% (matières premières, barres, profilés, tôles, tuyaux, raccords, câbles, fils, visserie, boulonnerie...) **non spécifiques à l'aéronautique**
 - les autres biens **non spécifiques à l'aéronautique** qui restent soumis à 15% de droits US, y compris ceux du secteur spatial



L'enjeu désormais porte sur **la mise en œuvre de ce cadre** :

- mise en œuvre effective de la rétroactivité au 1^{er} septembre
- pour pouvoir bénéficier de ces exonérations, l'importateur doit être en mesure de :
 - certifier que l'article importé est un **aéronef civil**, ou a été importé **pour être utilisé dans un aéronaf civil** et sera utilisé à cette fin
 - ⇒ documentation en cas de contrôle
 - **prouver l'origine UE**, dans un contexte où les autorités US vont souhaiter limiter les risques de contournement des droits de douane
- l'importation aux US des produits contenant acier / aluminium / cuivre non exonérés impose de fournir une documentation permettant d'**établir la valeur de la teneur en acier/aluminium/cuivre et les pays de fusion/coulée** (acier/aluminium)

Droits US subis par les autres pays



- La plupart des 69 pays concernés par les annonces du 31/07 : 15 %
- Certains Etats sont davantage pénalisés :
 - La plupart de ceux d'Asie du Sud-Est : 19 ou 20 %
 - Algérie, Bosnie-Herzégovine, Libye, Afrique du Sud : 30 %
 - Irak, Serbie 35 %
- D'autres font l'objet de mesures de rétorsion, en plus des droits de douane :
 - ✓ Inde, sanctionnée pour ses achats de pétrole russe : 25 % de taxes supp., soit 50 % au total
 - ✓ Brésil : 40% de taxes supp, soit 50 % au total
 - ✓ Canada : 35% au total dans le cadre de la lutte contre la drogue (hors USMCA)
 - ✓ Mexique : 25% pour la même raison (hors USMCA)
- Chine : accord intérimaire jusqu'au 10/11/2025 prévoyant une réduction des droits US de 145% à 30%

FAQ sur les mesures commerciales US

- Le GIFAS a élaboré en avril 2025 une FAQ sur le sujet général des droits de douane publiée [sur Equipage](#)
- Autres FAQs à consulter :
 - [FAQ de la DGDDI](#)
 - [FAQ DG Trésor](#)



Contrôle export chinois sur les terres rares

Contrôle export des terres rares par les autorités chinoises



- **Contrôle < Trump II** : licences d'exportation pour Gallium & Germanium (2023), Antimoine & Graphite (fin 2024)
- 4/02/2025 : annonce de restriction d'exportation sur Tungstène, Tellure, Indium, Bismuth et Molybdène
- 4/04/2025 : annonce de la **mise en place de mesures restrictives à l'export concernant 7 matériaux/terres rares supplémentaires** (Samarium, Gadolinium, Terbium, Dysprosium, Lutetium, Scandium, Yttrium) et **32 produits dérivés** (alliages, **aimants permanents**, oxydes, composés et mélanges), pour toutes les destinations à l'export
- 28/07/2025 : restriction d'exportation sur 8 technos de fabrication matériaux de batteries + extraction/raffinage du lithium
- Conséquences pour notamment les aimants permanents :
 - ☐ besoin de renseigner l'usage final (dual, militaire et désormais civil) et l'utilisateur final
 - ☐ **délais d'instruction des demandes de licence** (au-delà du délai légal de 45 jours qui ne court qu'à compter des demandes jugées recevables)
 - ☐ blocages pouvant conduire à des **ruptures d'approvisionnement**
 - ☐ licences délivrées pour 6 mois, avec des **exigences documentaires très excessives** (photos, plans, etc.)
- Ces derniers mois : amélioration très progressive sur les dossiers civils

Contrôle export des terres rares par les autorités chinoises



➤ Réactions internationales :

- ❑ **US** dans le cadre des négociations commerciales avec un accord trouvé le 27/06/2025 prévoyant une accélération par la Chine des exportations de terres rares vers les US
- ❑ **UE** à l'issue du sommet UE/Chine du 24/07, mise en place un mécanisme destiné à la *supply chain* permettant de résoudre rapidement les pb liés à l'octroi des licences d'exportation de terres rares et d'aimants permanents
- ❑ **France et Allemagne** à l'issue du conseil des ministres commun de fin août, mise en place d'une coopération approfondie pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières critiques, dont les terres rares, notamment via la création d'un organe commun s'appuyant sur l'OFREMI

➤ Réaction de l'administration française :

- ❑ DGE et Délégation Interministérielle aux Approvisionnements Stratégiques proposent leur service depuis la mi-juillet pour accélérer les demandes d'autorisation d'exportation
 - ❑ + dispositif impliquant DG Trésor à Paris + ambassade de France à Pékin
- ⇒ **bons retours de plusieurs membres du GIFAS ayant fait appel à ces relais**

Contrôle export des terres rares par les autorités chinoises



Dernières actualités (9 octobre) dont l'interprétation est en cours :

➤ **Mesures de contrôle supplémentaire sur les matériaux / substances et technos suivantes :**

- la poudre de diamant et les équipements de découpe utilisant du diamant
- Equipements destinés à l'extraction de terres rares
- Batteries au lithium et graphite artificiel

⇒ Volonté de limiter la mise en place de mesures souveraines des Etats tiers

➤ **Clarification de la situation**

- **Politique de refus « *par principe* » lorsqu'applications duales ou militaires**
- **Contrôle à la ré-exportation des terres rares chinoises + aimants permanents** contenant en valeur 0,1% de terres rares chinoises intégrées dans un produit étranger

⇒ Formalise l'extra-territorialité de sa politique de contrôle des exportations